

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.13
HM-OM/20-69

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÔU SOLEIH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieillesantes

LYSANDER
Foyer de Vie

RÉSIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RÉSIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÛSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Association de parents et amis de personnes en situation de handicap

SIEGE SOCIAL
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

Périgueux, le 17 avril 2020

Mesdames, Messieurs,

◆ Nous venons vous informer, à la date du 17 avril 2020, de la situation sanitaire des personnes accompagnées par l'Apei Périgueux :

4 personnes font l'objet d'une mesure de confinement : Foyer de Vie « Lysander » : 1 / Foyer de Vie « Lou prat dou soleih » : 1 / Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence du Val de Dronne » : 2.

En l'absence de dépistage systématique, aucun cas avéré de contamination au virus covid-19 n'est recensé.

◆ Nous vous informons également de deux décisions prises par l'Apei Périgueux le 08 avril 2020 :

→ renforcer le port des masques de protection pour la totalité des professionnels de l'Apei Périgueux :
2 ou 3 masques (selon la durée journalière de travail) pour les professionnels en lien direct avec les personnes en situation de handicap,
2 masques / jour pour les autres professionnels.

→ vérifier la température, à leur arrivée dans l'établissement, des professionnels, qui doivent attester sur le registre dédié qu'ils ne présentent pas une température d'au moins 38° et qu'ils n'ont pas les symptômes associés au Covid-19.
Parce que nous savons que le danger provient aujourd'hui principalement de l'extérieur, les professionnels pourraient en effet être contaminants « malgré eux » à l'endroit des résidents et de leurs collègues.

Nous vous rappelons que les élus de notre association et nos professionnels sont à votre disposition.
Vous n'hésitez surtout pas à nous contacter pour toute demande d'information, de soutien, d'écoute, pour toute difficulté dans votre quotidien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé MAZIERE,

Président-Délégué.

